

Année 2023-2024



NOM :

Classe :

Prénom :

externe - demi-pensionnaire

Né(e) le :

Adresse :

Ville :

Téléphone : (en cas d'urgence)

Dom: ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Port: ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Adresse mail:

Cadre réservé à l'administration

Catégorie:

N° de licence :

Règlement:

Licencié(e) 2022 - 2023

Activité(s) choisie(s) :

CERTIFICAT MEDICAL de NON CONTRE-INDICATION

à la PRATIQUE SPORTIVE en COMPETITION UNSS

Je soussigné(e)

Docteur en médecine, demeurant.....

certifie avoir examiné....., né(e) le.....

et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique des sports proposés par l'AS du collège dans le cadre de l'UNSS

- Rugby

- Handball

- Badminton

- Futsal.

- Raid multi activités

- Course d'Orientation

- Cirque

Fait à, le

Cachet et signature du médecin

Entraînements

Sur la 1ère période en fonction de l'évolution du protocole sanitaire

Lundi : 13h 00 à 13h 50 Futsal / Volley

Mardi : 13h 00 à 13h 50 Handball / Rugby

Vendredi : 13h 00 à 13h 50 Badminton

Mercredi sortie selon calendrier :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),

Monsieur, Madame, (1) _____

autorise

mon fils, ma fille, (1) _____

né(e) le _____ de la classe de _____

à participer aux entraînements et compétitions de l'association sportive du collège.

J'autorise les enseignants d'EPS à prendre toute mesure nécessaire en cas d'accident.

J'autorise l'association à utiliser l'image de mon enfant afin qu'elle puisse être diffusée ou imprimée.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-tonnay-boutonne/spip.php?article623>

Si je souhaite prendre une garantie complémentaire voir avec le professeur d'EPS

Fait à _____ le _____

Signature

(1) rayer les mentions inutiles.

Comme chaque année, les professeurs d'EPS du collège vont animer l'association sportive. Cette association permet à tous les élèves qui le désirent de pratiquer une ou plusieurs activités sportives durant toute l'année et e dehors des heures de cours.

Pour être licencié, l'élève devra obligatoirement remettre à son professeur d'EPS :

L'autorisation parentale dûment remplie et signée
Le certificat médical de non contre-indication à la compétition ci-joint (feuille 2).

15 € dont **5 €** pris en charge par le conseil départemental soit **10 €** à votre charge (compte tenu encore de la situation sanitaire de la saison passée).

(Libellez vos chèques à l'ordre de :

Association sportive du Collège de TONNAY- BOUTONNE)

Pour les rencontres du mercredi, la participation sera soumise à une approbation de votre part par le biais d'un coupon réponse.

Celui-ci devra être remis, par votre enfant, dans les délais même si votre enfant ne participe pas à la rencontre.

Ce mode de fonctionnement permet un suivi des élèves et une meilleure utilisation du budget de l'association sportive.